

**Notification préalable d'une opération de concentration****(Affaire COMP/M.2353 — RWE/Hidroeléctrica del Cantábrico)**

(2001/C 60/06)

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

1. Le 16 février 2001, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil <sup>(1)</sup>, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1310/97 <sup>(2)</sup>, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise espagnole RWE España SL, contrôlée par le groupe allemand RWE Aktiengesellschaft («RWE») acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), dudit règlement, le contrôle de l'ensemble de l'entreprise espagnole Hidroeléctrica del Cantábrico SA («Hidrocantábrico») par offre publique d'achat.
2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:
  - RWE: énergie, activités minières, matières premières, services liés à l'environnement, pétrole, produits chimiques, systèmes industriels et construction,
  - Hidrocantábrico: production, distribution et fourniture d'électricité en Espagne. Distribution et fourniture de gaz et télécommunications dans la province des Asturies (Espagne).
3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération de concentration notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CEE) n° 4064/89.
4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopieur ou par courrier, sous la référence COMP/M.2353 — RWE/Hidroeléctrica del Cantábrico, à l'adresse suivante:

Commission européenne  
Direction générale de la concurrence  
Direction B — Task-force «Concentrations»  
Rue Joseph II 70  
B-1000 Bruxelles  
[télécopieur (32-2) 296 43 01/296 72 44].

---

<sup>(1)</sup> JO L 395 du 30.12.1989, p. 1.  
JO L 257 du 21.9.1990, p. 13 (rectificatif).

<sup>(2)</sup> JO L 180 du 9.7.1997, p. 1.  
JO L 40 du 13.2.1998, p. 17 (rectificatif).